

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 5 mars 2025

**DEL\_20250305\_05**

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

**29****20****24**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER - Hervé MORICE – Eric MEIGNEN  
Denis ROULAND – Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM (arrivée à 18h50) - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER  
Marjorie GARCIA - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS  
Thierno DIALLO (départ à 20h15) - Didier NOUZILLEAU  
Cécile NICOLAS - Michel CONANEC

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Laurence DUPONT (départ à 20h15)

**Absents : Gilles BRIAND - Jean-Pierre LE CROM (arrivée à 18h50) - David PELON - Françoise HAFFRAY – Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS**

M. Jean-Louis LELIEVRE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

**Fonds de Concours**  
**« Plan Marais »**

**Convention avec la**  
**CARENE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**6 mars 2025**

Et que la convocation avait été faite le

**26 février 2025**

Exposé,

La gestion durable du marais de Brière fait face à des enjeux croissants sous les effets conjugués du changement climatique, de l'évolution des milieux, des usages et de l'occupation des sols.

Afin d'apporter une première réponse pragmatique et à court terme aux situations jugées les plus critiques, la CARENE propose d'ouvrir un fond de concours pour soutenir les communes souhaitant porter un programme opérationnel de restauration de canaux sur 2024-2026, complémentaire au programme actuel du Syndicat Du Bassin Versant Du Brivet (SBVB).

Lors du diagnostic préparatoire à la mise en place de ce fond de concours, une enveloppe globale de subvention de 600 000 € sur 2024-2026 pour l'ensemble des communes a été réservée sur le budget CARENE.

Il est rappelé que, pour de telles opérations, les études entrent dans le champ du financement décrit ci-dessus.

La convention (jointe en annexe) a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) en date du 04/02/2025.

Ladite convention indique que le montant total des dépenses les opérations d'entretien et de restauration des canaux s'élève à un montant maximum de 66 135.00 € H.T. Le fonds de concours total s'élève, ainsi, à un montant maximum de 33 067.50 € (50 % du montant des travaux), pour l'ensemble de la période 2024-2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU la délibération CC25.00043 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), en date du 04 février 2025, approuvant le versement d'un fonds de concours à hauteur de 33 067,50 € à la Commune de Trignac, correspondant à 50 % du coût total du programme de travaux,

VU l'avis de la commission Finances en date du 17/02/2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : D'approuver la convention de fonds de concours d'investissement dans le cadre du « Plan Marais » avec la CARENE.

**Article 2** : Dire que la recette est prévue au budget de la commune, au chapitre 13.

**Article 3** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 10/03/2025  
Reçu en préfecture le 10/03/2025  
Retour en Mairie le :   
Publié le :  
ID : 044-214402109-20250305-DEL\_20250305\_05-DE